



NOTRE DAME et CAUSANS
28, av. de la Libération
84150 JONQUIERES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025

Le règlement intérieur a pour but de fixer les règles de vie de la communauté éducative dont tous les membres adultes et enfants sont solidaires.

L'inscription ou la réinscription d'un enfant dans l'établissement implique l'acceptation du présent règlement et toute contestation entraîne une rupture du contrat d'où exclusion.

LES HORAIRES : (Hors période COVID) les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Garderie du matin : 7h30 - 8h30 puis 7h30-8h
- Ouverture des portes : 8h30 - 8h45 puis 8h15-8h45
- Récréations : 10h-10h15 les CE-CM ; 10h15-10h45 les maternelles : 10h15-10h25 pour les CP et 10h30-10h45 à Causans
- Sortie des classes : 12h
- Réouverture des portes : 13h30 – 13h45
- Récréations : 15h-15h30 les GS-CP ; 15h30-15h45 les CE-CM et 15h30-15h45 à Causans
- Sortie des classes : 16h45 – 17h
- Garderie du soir : 17h – 18h

Incluant l'heure consacrée à l'éveil religieux (caractère propre de l'enseignement catholique).

Selon le protocole COVID en vigueur, des aménagements peuvent être faits et seront communiqués le cas échéant.

- Il est demandé aux parents de ne pas s'attarder sur le parvis de l'école.
- Les enfants de TPS (toute petite section) ne sont acceptés que s'ils sont propres. Ils sont accueillis uniquement le matin.
- **Tous les enfants de la PS au CM2 ne sont autorisés à sortir qu'accompagnés d'un adulte (+ 18 ans) ayant une autorisation des tuteurs légaux (sur fiche de renseignement).**
- Les enfants de Petite et Moyenne Sections de Maternelle devront être emmenés et récupérés à la porte de leur classe.
- A partir de la G.S, les enfants sont accueillis à l'entrée et rentrent seuls dans le hall.
- **En cas de retards répétés**, le conseil des maîtres donnera des sanctions pouvant aller de l'avertissement au renvoi temporaire. Cf « *sanctions/discipline* »

- Tous les externes restants dans la cour à 12h et à 16h45 seront conduits à la cantine ou à la garderie

MODALITES D'INSCRIPTION :

En maternelle, les priorités concernant les inscriptions sont les suivantes :

- a. Les enfants âgés de 3 ans révolus et ayant des frères et sœurs dans l'établissement,
- b. Les enfants âgés de 3 ans révolus,
- c. Les enfants ayant 3 ans dans l'année civile,
- d. **En fonction des places restantes** sont acceptés les enfants de 2 ans ½ qui ne seront accueillis que le matin à la condition qu'ils soient propres.

FREQUENTATION – ABSENCES :

PRIMAIRES : l'assiduité scolaire est une obligation qui implique la participation à toutes les activités scolaires et extra-scolaires proposées. Les enfants ne peuvent s'absenter que pour des raisons d'impérieuse nécessité.

En cas d'absence imprévue, merci de prévenir l'école le jour même. Par mail « notredamecausans@gmail.com » ou par téléphone au **04 90 70 61 17**

Toute absence prévisible doit être au préalable signalée au directeur.

Après une absence, l'élève doit présenter un coupon d'absence daté et signé des parents ou un certificat médical.

Tout enfant qui manquera plus de quatre demi-journées dans le mois sans motif légitime sera signalé à l'Inspection Académique.

Pour sortir de l'école avant l'heure (notamment pour les séances d'orthophonie), l'élève doit être pris en charge par un adulte autorisé à la porte de la classe et ceux-ci doivent signer une décharge fournie par l'école.

CANTINE :

- La cantine municipale n'accepte les enfants qu'à partir de la petite section de maternelle.
- Les repas sont à réserver à la mairie de Jonquières. **Tout enfant se montrant dangereux sur le trajet de la cantine, ne pourra plus être pris en charge par les membres du personnel dans un souci de sécurité pour tous.**
- **Tout comportement irrespectueux à la cantine municipale pourra être sanctionné par un renvoi de la cantine signifié par la municipalité.**
- **GOÛTER :** Pour se conformer aux mesures de prévention contre l'obésité, nous conseillons les fruits frais ou les fruits secs, les céréales, les petits laitages... Nous demandons d'éviter les biscuits sucrés et chocolatés, les biscuits à la crème, les goûters trop conséquents... Les bonbons et les sodas sont interdits !

GARDERIE :

Une garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h30 et les soirs de 17h à 18h00. En cas de retard, merci de prévenir le plus rapidement possible par téléphone au 04 90 70 61 17

Les modalités de paiement sont à consulter dans le règlement financier
Les enfants présents en garderie sont à récupérer par la porte de la classe des PS-MS.

HYGIENE :

La présence de poux doit être signalée afin de prévenir la prolifération. Nous vous demandons de surveiller très régulièrement la tête de votre enfant. Il est demandé de ne pas fumer devant la porte de l'école.

MALADIE – MEDICAMENTS :

- En cas de malaise ou d'accident, les directives imposées par l'inspection académique seront strictement appliquées.
- Cas de grande urgence ⇒ le 18 ou le 112
- Cas moins urgent ⇒ Appel de la famille
- Les enseignantes, le directeur et le personnel ne sont aucunement habilités à donner des médicaments même homéopathiques. Aucune dérogation ne sera acceptée hors PAI en cours de validité.
- En cas de traitement médical en cours, un adulte autorisé par les responsables légaux peut venir administrer le traitement pendant le temps méridien.

Le port de médicaments, notamment dans les cartables est strictement interdit.

- Cas d'éviction scolaire (quelques exemples) : maladies contagieuses comme rubéole, oreillons, rougeole, impétigo, scarlatine... Un certificat de non-contagion sera demandé pour le retour en classe. En cas de maladie contagieuse, veuillez également prévenir l'école dès le diagnostic du médecin.
- COVID : Les familles doivent se conformer au protocole sanitaire en vigueur notamment pour les périodes d'évictions scolaires.

EDUCATION PHYSIQUE :

Les cours font partie intégrante des horaires scolaires. Les dispenses et reprises ne sont accordées par l'enseignant que sur présentation d'un certificat médical. Il est important lors de la réunion de classe de prendre note des jours de SPORT. Une tenue adaptée est exigée ce jour-là.

RELATIONS ECOLE – FAMILLE :

Pour assurer la confidentialité des échanges quotidiens entre l'équipe pédagogique et la famille, il est demandé d'attendre la fin de la sortie des classes pour s'entretenir. De manière générale et en cas de difficulté ou tout simplement pour parler de votre enfant, il est préférable de prendre rendez-vous (au moins 24h00 à l'avance) avec les institutrices ou le chef d'établissement

Le cahier de correspondance permet de faciliter les relations ECOLE-FAMILLE. Les circulaires y sont collées, elles doivent être lues et signées. Vous pouvez également y noter les informations que vous désirez nous faire connaître. Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé dans les meilleurs délais. Les cahiers et pochettes de liaison doivent automatiquement revenir à l'école après transmission d'une information.

Nous rappelons l'importance de la réunion de classe qui se tient une seule fois par an et à laquelle les familles sont tenues d'assister.

TENUE :

L'école est un lieu où l'on apprend à vivre ensemble. Chaque élève doit se présenter dans une tenue correcte non outrageuse et adaptée. Le souci de l'apparence physique et les excès de mode doivent rester à la porte de l'école.

En signant ce document les parents donnent leur accord à l'établissement, ceci implique que le chef d'établissement et l'équipe éducative ont toute latitude pour juger de la décence de la tenue (vêtements, chaussures (tongs), ongles, coiffures, piercings, boucle d'oreilles pour les garçons, tatouages ...) et de l'attitude de l'enfant. Le port de l'écharpe et le tour de cou trop long sont interdits dans la cour de récréation pour des questions de sécurité. Le cache col type snood est lui autorisé. Le téléphone portable et tous les objets connectés sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les boucles d'oreilles qui pendent sont interdites et de manière générale, le port des bijoux est à éviter, en cas de perte, l'école ne pourra en être tenue responsable.

Le tee-shirt de l'école est obligatoire pour toute sortie scolaire. Les familles doivent veiller à se le procurer dès le début d'année.

COMPORTEMENT ET VIVRE ENSEMBLE : Chaque élève doit s'interdire les jeux brutaux, les coups, les injures..., doit être respectueux envers le personnel (surveillance cour, cantine...) et ses camarades.

Chaque élève s'interdit de stigmatiser les différences, quelle qu'elle soit.

En cas de dégradation volontaire, les parents seront considérés comme pécuniairement responsables, et tout objet détérioré ou perdu appartenant à la collectivité, sera facturé à la famille.

SANCTIONS - DISCIPLINE :

- Chaque manquement au règlement entraînera une observation écrite.
- **3 Observations sur la grille des sanctions** : **1 avertissement** signé par le chef d'établissement, l'enseignant, l'élève et les parents
- **3 Avertissements** : 2 heures de retenue passées à l'école un mercredi matin avec du travail préparé par l'enseignant
- **4 avertissements** : Exclusion temporaire d'1 jour dans une autre classe
- **2 exclusions temporaires** : Non réinscription pour la rentrée suivante
- Cf grille annexée
- En cas de manquement grave au règlement intérieur, l'équipe éducative peut convoquer un conseil de discipline. Celui-ci peut décider de **l'exclusion définitive** et immédiate de l'élève.

A chaque fin de trimestre et au-delà des encouragements verbaux quotidiens, des diplômes d'encouragements ou de félicitations seront délivrés aux élèves méritants.

L'équipe éducative souhaite la coopération des parents pour l'application de ces sanctions.

REGLEMENT FINANCIER :

En inscrivant leur enfant à l'**ECOLE DE NOTRE DAME de Jonquières et Causans**, la famille s'engage à payer le relevé annuel de scolarité qui est calculé sur la base d'une année scolaire complète et réparti en 9 échéances mensuelles (octobre à juin).

Dans le cas d'une rentrée tardive, ou d'un départ anticipé, la facturation de la scolarité sera calculée en fonction du mois commencé.

CONTROLE DU TRAVAIL :

Les travaux effectués par les élèves et qui sont dans cartable en fin de semaine sont à signer impérativement.

L'agenda doit être vérifié chaque soir et signé chaque fin de semaine

Le résultat des évaluations ou des contrôles sera fourni aux familles à chaque période.

Les devoirs effectués à la garderie du soir doivent être contrôlés et terminés si nécessaire à la maison (la garderie n'est pas une étude surveillée).

Les leçons données doivent être apprises par cœur. Les parents sont tenus de vérifier leur bonne acquisition.

Les livres sont prêtés par l'école, ils doivent être recouverts dès les premiers jours d'école. **Tout livre détérioré devra être remboursé à sa valeur à neuf.**

Règlement intérieur réactualisé le 8 novembre 2021

ECOLE NOTRE DAME - CAUSANS
28, Ave de la Libération
84150 JONQUIÈRES
Tél. 04 90 70 61 17 - Fax 04 90 70 63 71

